

Décision

Générale

colonial

Décision n° 870 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 870

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 août 1961

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro

31 août 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Ismaël Assowe Bœuh, secrétaire à salaire journalier en service au Ministère du Travail, est admis à solde forfaitaire mensuelle de 30.000 francs, pour compter du 1° mai 1961. La Convention Collective Territoriale des Services, Entreprises et Etablissements Publics de la Côte Française des Somalis en date du 16 mars 1956 lui est applicable. hormis les dispositions relatives à la classification et à la rémunération.